



Au Cameroun, le député Jean Michel Nintcheu a pris sur lui de porter plainte contre le ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, pour gouvernance illégale.

En effet, Nintcheu accuse le Ministre Ngoh Ngoh d'usurper les fonctions présidentielles et de gouverner le Cameroun de manière illégale, en utilisant ce qu'il qualifie de "Hautes Instructions".

Dans sa plainte déposée auprès du Tribunal de Grande Instance du Mfoundi, le député de Wouri-Est déclare que depuis plusieurs années, il a observé que Ferdinand Ngoh Ngoh agit de manière arbitraire en exerçant la fonction suprême de Président de la République. Selon l'honorable Nintcheu, Ngoh Ngoh se serait progressivement substitué à Paul Biya, le Président en exercice, en donnant des instructions qualifiées de "Hautes Instructions".

Jean Michel Nintcheu soutient également que les actions de Ngoh Ngoh vont à l'encontre des attributions du Secrétaire Général de la Présidence de la République telles que définies par le Décret de réorganisation de la Présidence de la République. Malgré les multiples interpellations, Ngoh Ngoh n'aurait jamais apporté de démenti officiel sur la validité des instructions qu'il aurait transmises aux membres du gouvernement.

Face à cette situation qu'il qualifie d' "usurpation coupable", Jean Michel Nintcheu a décidé de saisir la justice en demandant au Tribunal de Grande Instance du Mfoundi d'émettre une ordonnance d'interdiction contre Ferdinand Ngoh Ngoh.